

---

---

## L'égalité sexuelle et la crise de l'Universalisme français dans l'œuvre de deux voyageuses du XIX<sup>e</sup> siècle : Olympe Audouard et Hubertine Auclert

Ylenia De Luca

Université de Bari "Aldo Moro"

[ylenia.deluca@uniba.it](mailto:ylenia.deluca@uniba.it)

Cet article a pour but d'explorer la façon dont deux écrivaines voyageuses et féministes françaises du XIX<sup>e</sup> siècle - Olympe Audouard (1832-1890) et Hubertine Auclert (1848-1914) - tentèrent, à travers les récits de leurs voyages en Orient, de contourner le problème de la différence sexuelle *via* la mission de civilisation des autres peuples. Toutes deux critiquèrent cette mission civilisatrice en la qualifiant de chauvine et de misogyne, afin de révéler comment l'universalisme républicain avait échoué à résoudre les inégalités de sexe et de race. Malgré leurs perspectives différentes sur la civilisation française et la condition des femmes non-européennes, Audouard et Auclert critiquèrent pareillement la mission de civilisation : reconnaissant le rôle central que la figure de la femme orientale opprimée avait joué dans la justification de la mission civilisatrice, Audouard tenta de révéler comment le discours orientaliste dissimulait l'assujettissement des femmes françaises et Auclert condamna l'hypocrisie du soutien du gouvernement français à la femme arabe pour justifier la mission civilisatrice.

Audouard et Auclert proposèrent également des formes alternatives d'universalisme : dans son récit de la Turquie: *Les Mystères du sérail et des harems turcs ; lois, mœurs, usages, anecdotes* (1863), Audouard proposait le cosmopolitisme comme un moyen à travers lequel tous les peuples, sans différence de race ou de sexe, pourraient contribuer à la civilisation ; tandis qu'Auclert, dans : *Les Femmes Arabes en Algérie* (1900), proposait l'assimilation comme moyen pour attribuer aux femmes françaises et arabes les mêmes droits que les hommes français.

**Ylenia De Luca** est professeure de littérature française à l'Université Aldo Moro de Bari. Elle coordonne le Master de Sciences en Communication publique, sociale et d'entreprise et dirige la revue *Echo. Revue interdisciplinaire de la Communication. Langages. Cultures. Société*. Elle s'intéresse à la poésie francophone du XX<sup>e</sup> siècle ainsi qu'au roman francophone contemporain ; à la littérature de genre et de voyage du XIX<sup>e</sup> siècle ; à la poésie française du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a publié quatre livres et de nombreux articles sur ces sujets dans des revues nationales et internationales.

Dans un célèbre texte intitulé : *Parité ! Sexual Equality and the Crisis of French Universalism* (2005), Joan Scott soutient que les batailles des féministes françaises à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle s'enracinent dans le modèle de l'universalisme républicain qui s'était développé pendant la Révolution, car alors que se mettaient en place les intentions révolutionnaires d'égalité et que se formaient les bases pour le développement du principe républicain de citoyenneté, on imaginait la différence sexuelle comme une forme de "irreducible difference" (Scott 2005, 99).

La mission civilisatrice, expression de l'universalisme républicain français, mettait en évidence le paradoxe du républicanisme : en effet, l'aspiration à l'identité soulignait simultanément l'existence de la différence. Tout en exprimant des aspirations universalistes, c'est-à-dire le désir de divulguer les valeurs françaises dans le monde entier, elle portait de l'avant un discours fondé sur les différences, créant ainsi une vision du monde divisée entre les "civilisés" et les "barbares".

Pour Foster, auteure d'un important essai sur le lien entre la question de genre et le colonialisme, les écrivaines de comptes-rendus de voyages sont assujetties à deux niveaux de conventions littéraires. Au premier niveau, les femmes doivent suivre la tradition masculine, souvent considérée par la critique comme "colonialiste" ou "impérialiste". Ce type d'écriture exige une certaine objectivité dans le style, une documentation soignée et la description des pays étrangers comme étant des lieux d'incivilité et d'infériorité. A un second niveau, les écrivaines doivent suivre les canons de l'écriture dite féminine : attention envers la vie domestique et familiale, mise en exergue des sentiments dans un style délicat. Il est important de garder à l'esprit qu'il n'existe pas de "culture" historiquement séparée de la culture masculine, et que les représentations de l'Altérité, considérées par certains critiques comme moins assertives et plus nuancées dans les textes écrits par des femmes, dérivent et sont en relation continue avec les images et les *topoi* de la culture dominante, et ce, tant pour les auteurs masculins que féminins.

La mission civilisatrice se révéla donc utile, tout particulièrement pour les féministes qui cherchaient un moyen de sortir du problème de la différence sexuelle ; en effet, dans l'attitude chauvine qu'exprimait la mission civilisatrice vis-à-vis de races, nations et religions, les féministes françaises virent un parallèle avec l'oppression des femmes.

Cet essai analyse l'œuvre d'Olympe Audouard, écrivaine réputée pour ses récits de voyage en Orient, en Russie et aux Etats-Unis et connue dans les cercles féministes à la fin du Second Empire et au début de la Troisième République, et d'Hubertine Auclert, plus connue comme étant la leader de l'aile suffragiste du mouvement féministe français de la fin des années 70 du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1914, année de sa mort et auteur d'un récit de voyage : *Les Femmes Arabes en Algérie* (1900), dans lequel elle aborde le problème de la différence sexuelle. Pour l'une comme pour l'autre, la mission civilisatrice reflète les mêmes paradoxes de l'universalisme républicain qui imprègne leurs combats en faveur des droits des femmes. Elle leur offre la possibilité non seulement de défier les limites de l'universalisme républicain en leur révélant les parallélismes entre les inégalités de race et de sexe, mais elle permet aussi aux féministes de "change the subject" (Scott 2005, 19) en remplaçant la différence sexuelle par la différence raciale.

En effet, aussi bien Olympe Audouard qu'Hubertine Auclert soutiennent que la différence raciale et sexuelle tout comme la différence religieuse sont à l'origine de l'injustice consistant dans le fait que les individus étaient exclus de la promesse

d'universalisme et par conséquent, toutes deux cherchèrent à corriger cette forme d'injustice : Audouard, en proposant une vision cosmopolite ; Auclert en proposant l'assimilation du peuple arabe au peuple français. Dans les faits, aucune des deux ne réussit jamais à résoudre le problème de la différence : en effet, le cosmopolitisme et l'assimilation ne firent que créer d'autres différences et de nouveaux "Autres".

Ainsi, une comparaison entre ces deux stratégies offre actuellement de nouvelles perspectives de réflexion sur la façon dont le nationalisme français, de même que la mission civilisatrice, se basent sur la différence sexuelle et ensuite sur la façon dont le nationalisme permet et contraint à la fois les batailles féministes à la subjectivité politique.

Audouard est également devenue l'une des premières conférencières à discuter publiquement du statut économique et juridique des femmes et à promouvoir une série de réformes nécessaires pour l'améliorer. Cependant, elle fut ensuite interdite de parole car considérée comme dangereusement "subversive" et comme une menace pour l'ordre public, ainsi que le souligne Claire Moses :

Olympe Audouard had been prevented from presenting a series of lectures in Paris on the subject "La question des femmes". Minister of Interior Goulard claimed that "these conferences are nothing more than a pretext for a meeting of *overmancipated* women. The theories of Mme Olympe Audouard are subversive, dangerous, and immoral". (1984, 195)

Pour Olympe Audouard, le chauvinisme français et la misogynie sont les deux faces de la même médaille. Comme elle le souligne elle-même dans le premier numéro de sa revue, *La Revue cosmopolite*, en 1867, l'affirmation selon laquelle les femmes étaient intellectuellement inférieures aux hommes, et l'esprit d'une femme incapable de générer une idée sérieuse et utile, était si profondément ancrée dans la psyché française que personne n'allait prendre son journal au sérieux. En analysant attentivement les mouvements à l'étranger, surtout ceux liés à l'émancipation de la femme, elle entend montrer que le monopole de la connaissance n'est l'apanage d'aucun pays. A travers ce journal et ses nombreux récits de voyage en Orient, en Russie, aux Etats-Unis, Olympe Audouard utilise la perspective cosmopolite pour renverser les catégories dichotomiques de sexe, religion et nationalité et défier les postulats de la supériorité française qui justifie dans une certaine mesure la mission civilisatrice.

Ses récits de voyage mettent en lumière de nombreux thèmes et doivent être interprétés en tenant compte du contexte plus général de la littérature féminine du XIX<sup>e</sup> et du mouvement féministe "bourgeois et libéral" de l'après-1848.<sup>1</sup> En effet, Madame Audouard n'a donc pas à offrir au public contemporain une existence suffisamment "exceptionnelle" pour pouvoir être sauvée de l'oubli pour son côté romanesque et héroïque. Pas plus qu'elle n'élabore de discours révolutionnaires ou visionnaires qui feraient d'elle un modèle de résistance féministe radicale mais elle fait partie des nombreuses femmes du XIX<sup>e</sup> dont les écrits nous révèlent un certain quotidien bourgeois, de remarquables aspirations intellectuelles et un désir d'améliorer

---

<sup>1</sup> A ce propos, Claire Moses écrit: "The reemerging feminism of the Revolution, with its emphasis on individual rights and individual equality, was bourgeois and liberal in interest as well as ideology" (172). Et la répression de l'après 1870 accentuera cette tendance: "The leadership of the still-young feminist movement was halved and, significantly, deprived of the leaders trusted by working-class and socialist groups. Partly by default, the feminist movement after 1871 would be bourgeois and liberal, for a time at least" (1984, 193).

la condition féminine, qui n'est certes pas dépourvu de contradictions. Et c'est tout particulièrement dans les récits de voyage que l'on peut analyser plus clairement de telles aspirations et contradictions.

Dans *L'Orient et ses peuplades* (1867), Olympe Audouard change le regard européen sur l'Orient. Suivant les traces des écrivains européens qui l'avaient précédée, comme Montesquieu, Audouard utilise l'Orient comme une loupe d'agrandissement pour mettre en exergue les limites de la société française. A travers les observations d'un Syrien qu'elle dit avoir rencontré au Grand-Hôtel, Audouard décrit "l'effet que notre ville, nos lois, nos coutumes produisent sur les Orientaux" (Audouard 1867, 18). Ses observations ne flattent toutefois pas les Français car en dépit de "leur état de civilisation avancé" (Audouard 1867, 15), la culture française n'offre guère de motifs d'admiration à ses compatriotes, notamment en ce qui concerne les relations de genre. Elle considère que le monde des Français est "sens dessus dessous" (Audouard 1867, 3), car, en France, ce sont les femmes qui ont des harems, se référant, en cela, au système de prostitution régularisé par les lois françaises. En revanche, le Syrien se dit amusé par le fait qu'en France, les hommes "se vendent à leur tour" (Audouard 1867, 16), lorsqu'ils décident, par exemple, d'épouser une jeune femme uniquement pour sa dot. Et le Syrien de raconter son étonnement devant la liberté dont jouissent les femmes en France : elles peuvent sortir librement, recevoir qui elles veulent, au point d'affirmer, "si ma petite sœur...lisait tout cela, elle dirait : comme elles ont de la chance, ces Françaises !" (Audouard 1867, 4), ignorant que leur liberté n'est qu'illusoire, car si jamais elles devaient "pécher, elles ne trouveraient aucune indulgence...Un mari a le droit de tuer sa femme si elle fait affront à son honneur" (Audouard 1867, 18), droit concernant lequel, aux yeux du Syrien, la comparaison est défavorable par rapport à la protection que la loi islamique accorde aux femmes orientales.

Le jugement de l'observateur syrien sur la condition des femmes françaises permet donc à Olympe Audouard de parler de la relation de genre et d'affirmer que ces dernières sont de véritables indicateurs du niveau de civilisation d'une société. Forte de cette conviction, Audouard retourne la logique de ce principe : alors que beaucoup de ses lecteurs estiment que la France est supérieure à la Syrie, elle affirme implicitement que c'est le contraire qui est vrai. Elle utilise donc les réflexions de son observateur non seulement et simplement pour décrire les clichés orientalistes mais aussi et surtout pour les définir : ainsi, non seulement les relations de genre en France se fondent sur l'inégalité entre hommes et femmes, mais elles sont sans nul doute moins progressistes que celles existant en Orient. Ce faisant, Olympe Audouard raconte et surtout critique la condition des femmes en France, mettant à mal l'idée d'une prétendue supériorité de la France sur l'Orient, fondement de la mission civilisatrice de la France.

Ainsi, dans son récit de voyage en Turquie, *Mystères du sérail et des harems turcs* (1863), Audouard renverse les dichotomies conventionnelles associant la France aux idées libérales de justice et de tolérance et l'Orient au despotisme. Ainsi, le système juridique turc est empreint d'un esprit d'égalité et de transparence qui, selon Audouard, fait défaut en France. En effet, alors qu'en France recourir à la justice est "très onéreux" (Audouard 1863, 71), en Turquie, les juges sont élus, autrement dit choisis parmi "les hommes les plus intègres" (Audouard 1863, 180) et tous les citoyens, quel que soit leur statut, bénéficient d'un procès objectif, tant et si bien que les Européens vivant en Turquie préfèrent les tribunaux turcs à leurs propres consulats.

Par ailleurs, les Turcs incarnent, bien plus que les Français, l'idéal libéral de la tolérance religieuse. En 1860, à la suite du conflit en Syrie qui avait amené les Français

à intervenir pour protéger les chrétiens maronites, Olympe Audouard absout les officiers turcs pour les massacres qu'ils ont perpétrés et souligne l'intolérance religieuse des Français, rappelant le massacre de la Saint Barthélémy et la longue histoire des persécutions des Juifs. Invoquant une récente atrocité commise par les Français durant la conquête de l'Algérie, Audouard pointe du doigt l'hypocrisie de la toute nouvelle mission civilisatrice de la France, présentant les Turcs comme une société libre et ouverte plutôt que despotique, et comme une nation caractérisée par la tolérance plutôt que par les préjugés. Elle affirme en outre que les intérêts français et économiques ont joué un rôle de tout premier plan dans la formulation des théories orientalistes. Prédissant que "la civilisation fera de la Turquie une des plus grandes puissances au monde" (Audouard 1863, 190), elle espère que le pays sera bientôt capable d'exploiter ses ressources, plutôt que de les faire exploiter par les étrangers qui "viennent ici pour s'enrichir" (Audouard 1863, 191).

Audouard affirme également que la figure de la femme orientale a contribué à définir la dichotomie entre un Orient despotique et un Occident libéral. C'est précisément cette image conventionnelle qu'elle évoque au début du récit de son voyage en Turquie : "Ce que j'ai lu sur ce pays m'intrigue : la condition des femmes renfermées dans les harems, qui ne sortent que voilées ; les hommes, cruels, malveillants qui, pour un rien, mettent leurs épouses dans un sac et les envoient jusqu'au Bosphore" (Audouard 1863, 4). Elle tente également de montrer, à travers le récit du voyage, à quel point la Turquie est plus démocratique que la France, en soulignant que les lois turques concernant les femmes reflètent bien plus les idéaux français que les lois françaises elles-mêmes. Pour être plus précis, l'objectif d'Audouard est ce que les historiens définissent comme : "idéal domestique" ou "idéologie libérale de la femme" (Roberts 2002, 4). Selon cet idéal, au XIX<sup>e</sup> siècle les femmes étaient plus destinées à un rôle domestique que public. Cette vision binaire de la différence sexuelle favorise la naissance des notions républicaines de citoyenneté en imaginant la politique comme appartenant à la sphère masculine et la vie domestique à la sphère féminine. C'est précisément Audouard qui, avec un grand nombre de féministes, critique ce modèle entre les années 1850 et 1860. Confrontant les normes françaises liées au genre et les normes turques, elle donne à cette critique non seulement une dimension internationale mais la rattache aux tentatives d'extension de l'influence française en Orient.

Audouard affirme également que si l'on analysait les lois et coutumes concernant les femmes, la Turquie serait une fois de plus supérieure. Contrairement aux portraits des femmes orientales décrites comme "de pauvres prisonnières" (Audouard 1863, 31), elle soutient que ces femmes bénéficient de droits et de protections que les femmes françaises n'ont certainement pas. Elle s'élève également contre les lois concernant les abus domestiques. Tandis qu'en France, une femme ne peut se séparer de son mari que s'il la bat en public, en Turquie, pays qualifié de "barbare", cette circonstance n'existe pas. Pour la loi turque, il suffit d'une parole vulgaire et brutale prononcée par le mari à l'encontre de sa femme pour qu'il soit condamné.

Audouard consacre une attention toute particulière aux droits des femmes turques en matière de divorce, objectif en vue duquel les féministes s'étaient longuement opposées à la politique française et qui ne fut atteint qu'en 1884. Elle raconte dans le détail les différentes circonstances permettant à une femme turque de divorcer, soulignant que même si une femme n'a pas de motif valable pour divorcer, elle n'en a

pas moins le droit de se séparer. Se fondant sur son expérience personnelle,<sup>2</sup> elle compare ces droits avec l'interdiction du divorce en France, où toutes les femmes, surtout les plus pauvres, doivent entreprendre un parcours juridique très onéreux, ce qui n'empêche pas qu'elles ont bien du mal à obtenir la séparation.

Toutefois, le récit qu'Olympe Audouard fait des femmes turques n'est pas toujours positif. Ainsi, elle affirme que la polygamie rend les femmes turques fort malheureuses. Mais, d'un autre côté, elle trouve que l'obsession des Français vis-à-vis de la polygamie est hypocrite : "les hommes français n'ont-ils pas aussi leurs harems ?" (Audouard 1884, 72). Dans son récit de voyage en Turquie, Audouard a donc une attitude ambivalente vis-à-vis de la polygamie : si, d'un côté, elle cherche à en minimiser la portée, en la comparant aux pratiques des Français, de l'autre, elle la qualifie de "fléau de l'Orient" (Audouard 1863, 111), qui empêche la Turquie "de devenir une des premières nations au monde" (Audouard 1863, 111). Et bien que parfois, elle exprime de la sympathie pour les femmes vivant un mariage polygame, elle n'en critique pas moins ces femmes complaisantes qui acceptent cette pratique, les qualifiant de "femelles et non pas de femmes" (Audouard 1863, 95), et affirme qu'une des causes de la polygamie est l'absence d'une véritable éducation des femmes turques. Si ces dernières avaient été formées aux arts, si elles avaient été plus instruites, leurs maris auraient été plus respectueux et la polygamie aurait peu à peu disparu de leur pays.

De la sorte, et à travers ces récits, Audouard espère susciter un sentiment de honte chez ses lecteurs quant à la prétendue supériorité de la civilisation française et si on approfondit un peu plus, démolir les fondements sur lesquels se base la mission civilisatrice.

Ainsi, au lieu du chauvinisme et de la misogynie de la mission civilisatrice, elle propose les avantages d'un échange culturel, même pour les pays qui pensent avoir un haut degré de civilisation.

Beaucoup l'accuseront d'être peu attachée à sa patrie : à ceux-ci, elle rétorque que son idée était tout simplement que le monde soit une unique famille créée par Dieu pour vivre ensemble sur la Terre. En ce sens, Audouard abandonne toutes les dichotomies d'Est/Ouest et Islam/Christianisme, mais refuse aussi l'idée de nationalisme en faveur du cosmopolitisme. Ce n'est qu'en acceptant les différences culturelles et en allant au-delà des frontières nationales qu'on peut atteindre un véritable universalisme.

L'originalité d'Hubertine Auclert par rapport à d'autres féministes sous la Troisième République et en même temps la dimension avant-gardiste de son féminisme, réside sur sa dénonciation de la spécificité de l'oppression des femmes du fait de leur travail gratuit au sein de la famille, de sa réflexion concernant l'emploi du masculin comme générique humain ou de son combat en faveur de l'éligibilité des femmes, fondé sur sa conviction que, pour impulser une politique digne d'une "vraie

---

<sup>2</sup> Le mariage d'Olympe Audouard avec Henri-Alexis Audouard, notaire marseillais, qu'elle avait épousé alors qu'elle n'avait que vingt ans, se termine très vite à cause des nombreuses infidélités de ce dernier, si bien qu'Olympe l'accuse de libertinage. Le procès est très long, mais Olympe obtient la garde de son fils malgré la séparation d'avec son mari. Déshonorée à la suite de ce divorce, elle profite de la *lettre écarlate* cousue sur sa poitrine pour vivre pleinement sa liberté retrouvée, pour écrire et voyager. Elle fait brièvement allusion à ce moment de disgrâce dans son livre de mémoires *Voyage à travers mes souvenirs*, initialement publié en 1884.

République” (Auclert 1881, s.p.), les femmes devraient entrer en nombre égal aux hommes dans les Assemblées législatives.

Si Auclert, arrivée à Paris en 1873 pour rejoindre Maria Deraismes et Léon Richer dans leur combat en faveur des droits civils tels, entre autres, le divorce, la recherche en paternité ou le droit pour la femme de toucher son salaire, s’est très vite marginalisée en soutenant la nécessité de “subordonner l’affranchissement civil de la femme à son affranchissement politique” (Auclert 1881, s.p.), c’est grâce au lien qu’elle avait établi entre l’exclusion des femmes de la vie politique au lendemain de 1789 et l’inscription dans le Code Napoléon de leur subordination aux hommes.

Maria Deraismes ne séparait jamais l’émancipation de la femme de la constitution d’une société démocratique républicaine et laïque, mais elle insistait sur le danger de réclamer trop tôt les droits politiques. À l’instar de la plupart des républicains, elle craignait l’influence de l’Église sur les femmes et c’est ce qui l’avait poussée à limiter sa lutte à la réforme du Code civil. Elle pensait aussi que les droits civils seraient plus facilement atteignables et qu’une fois acquis, l’affranchissement politique suivrait. C’est ce qui l’avait conduit à se ranger à la position de Léon Richer lors du premier congrès international des femmes, en 1878, congrès qui marqua la rupture d’Hubertine Auclert avec ses maîtres. Hubertine Auclert ne put leur pardonner de l’avoir empêchée de prononcer le discours qu’elle avait préparé en faveur de l’égalité politique des femmes et des hommes ; pour elle, en effet, c’était “contester un droit que de ne pas oser l’affirmer” (Auclert 1923, 8).

Comme Olympe Audouard, Hubertine Auclert, dont les premiers écrits rappellent nettement ceux d’Audouard, tente de mettre en lumière comment la mission civilisatrice cache l’oppression des femmes en France et le comportement chauvin des Français à l’égard des autres peuples. Ainsi, en 1881, dans un article publié dans la revue *La Citoyenne*, Auclert critique la conquête française de la Tunisie, ironisant sur la supériorité des Français : “ce n’est que lorsque les Français traiteront les femmes plus humainement que les Arabes”, déclare-t-elle, “qu’ils pourront dire vouloir civiliser des sauvages” (Auclert 1881, s.p.). Toutefois, les positions d’Hubertine Auclert divergent bientôt de celles d’Olympe Audouard car alors que cette dernière prône une ouverture cosmopolite à l’égard de la différence culturelle, tout particulièrement à l’égard des peuples conventionnellement définis comme “inférieurs”, Auclert ne varie jamais dans ses positions en faveur des intérêts nationaux français et promeut activement l’assimilation des peuples arriérés à la civilisation française. Malgré cette différence, Auclert et Audouard condamnent les inégalités sexuelles et raciales perpétrées par la mission civilisatrice. Au cœur de la stratégie féministe d’Hubertine Auclert, on trouve l’affirmation selon laquelle le fait que les hommes aient le monopole de la politique non seulement ne permet pas que les intérêts des femmes soient représentés mais défavorise une nation tout entière en la privant de l’autre moitié de sa voix. Comme elle le déclare dans un article publié, encore une fois, dans la revue *La Citoyenne*, les hommes politiques républicains désirent le suffrage universel pour exprimer non pas tant l’opinion de toute la nation française que leur propre opinion. Cette idée “machiste”, affirme Auclert, désavantage la France et ses intérêts, surtout à l’étranger. Dans son récit de voyage : *Les Femmes Arabes en Algérie* (1900), Auclert raconte que lorsqu’elle arrive en 1888 en Algérie avec son mari, elle est surprise de voir “une race torturée par la faim” (Auclert 1900, 2). Autrement dit, les colons français, au lieu d’apporter les bénéfices de la civilisation, chassaient les Arabes de leurs terres, les soumettaient à leur *code de l’indigénat*, et les excluaient de toute représentation au

sein du Gouvernement. A la manière dont les colons utilisent différents prétextes pour priver les Arabes de l'égalité des droits, Auclert reconnaît les mêmes tactiques que celles utilisées par les hommes pour refuser la légitimité des requêtes féministes en France. Elle remarque beaucoup de similitudes entre les inégalités sexuelles existant en France et les inégalités raciales qui dominent en Algérie et propose donc la même solution pour toutes deux, à savoir permettre aux femmes et aux Arabes de voter : "Lorsque les femmes françaises auront leur part de pouvoir, elles obligeront les Arabes à apprendre leur langue à l'école, elles leur imposeront nos lois et aidant, ce faisant, la France à assimiler les habitants de notre colonie africaine, elles conquerront réellement l'Algérie" (Auclert 1889, s.p.).

Contrairement à Audouard qui considère les femmes turques comme meilleures à certains égards que les femmes françaises, Auclert met l'accent dans ses ouvrages sur la condition de déchéance des femmes arabes. Toutefois, comme Audouard, elle condamne l'hypocrisie des Français qui utilisent l'oppression de la femme orientale par les Arabes pour justifier la colonisation et leur refus de leur accorder l'égalité des droits. En effet, Auclert se demande pourquoi, si la finalité des Français était précisément d'aider ces femmes, ils n'avaient jamais mis en place de politique pour atteindre cet objectif. Elle se concentre donc sur deux pratiques avilissant la femme arabe et sur lesquelles les colons français avaient échoué : le mariage des enfants qui, à ses yeux, était lourd de conséquences physiques pour toute la race, et la polygamie. Pour cette dernière, Auclert lance une pétition en 1891 pour demander son abolition. La réponse ne fait que confirmer l'idée d'Auclert selon laquelle, derrière la mission civilisatrice de la France en Algérie, il n'y a rien d'autre que l'hypocrisie masculine. Dans la presse algérienne en faveur des colons français, la pétition d'Auclert est accueillie négativement : d'une part, on affirme qu'Auclert ne connaissait pas bien la société arabe ; de l'autre, on critique sa rigidité morale, en affirmant que la polygamie aurait pu être un antidote à la progression du féminisme en France. De plus, Auclert reçoit également une réponse négative du Président de la Chambre française, lequel craignait que le fait de soutenir la demande d'abolition de la polygamie n'entraînant un risque de rébellion du peuple algérien. En un certain sens, ces réactions à sa proposition révèlent à Auclert une certaine solidarité masculine transnationale : les hommes représentant les autorités coloniales françaises toléraient ces pratiques et ces privilèges des hommes arabes. Selon Auclert, les colons réussissaient à imposer la loi française sur la loi musulmane dès lors qu'il s'agissait de confisquer aux Arabes leurs propriétés et leurs richesses, et autorisaient des pratiques totalement interdites en France, pour rappeler aux Arabes leur différence et leur refus clair et net d'une réelle assimilation.

Ainsi, malgré des divergences évidentes avec Audouard, Auclert souligne, comme son prédécesseur, l'incapacité du colonisateur à imaginer le colonisé comme son égal, proposant toutefois comme solution l'assimilation du peuple arabe plutôt que le cosmopolitisme.

L'idée d'Auclert sur l'assimilation des colonisés se révèle toutefois paradoxale : alors qu'elle propose une éventuelle "fusion" de la race française avec la race arabe qui efface les distinctions entre les deux et transforme les Arabes en citoyens français à part entière, l'assimilation évoque implicitement la différence arabe par rapport aux Français.

Cependant, malgré ses convictions sur la nécessité de l'assimilation, Auclert conteste aux politiciens français le fait de donner la priorité aux droits des Musulmans



“qui ne parlent pas notre langue, qui ne sont pas assujettis à nos lois, qui ne reconnaissent que le Coran comme autorité” par rapport aux droits des femmes “françaises de cœur et d’origine, assujetties aux lois et aux devoirs de leur pays” (Auclert 1888, s.p.). Auclert est convaincue que derrière ces discriminations, se cache la volonté et le désir de trouver des électeurs passifs, peu éclairés et faciles à abuser, alors que les femmes françaises voteraient “avec raison et bon sens” (Auclert 1888, s.p.). Ainsi donc, pour Auclert, les femmes françaises et les Arabes ne sont pas alliés mais rivaux. A travers une série de contrastes, fanatisme/rationalité, passif/actif, entre Arabes et femmes françaises, Auclert tente de déplacer le problème de la différence sexuelle sur la différence raciale et religieuse, transformant les Arabes, plus que les femmes, en véritables *outsiders*. Condamnant le mariage des petites filles et la polygamie, Auclert insiste sur le fait que ces pratiques empêchent une “fusion” de la race française et arabe et met en avant la différence des Arabes, en les réduisant aux clichés conventionnels d’une sexualité exotique et déviante. Comme l’avait déjà fait Audouard, Auclert exacerbe la pratique de la polygamie chez les Arabes, la décrivant comme une crise/confusion/désordre domestique, rivalité entre femmes : “Les crimes de notre France civilisée ne donnent qu’une pâle idée de ceux que la jalousie engendre dans le désert” (Auclert 1891). Elle décrit aussi les effets que la pratique de la polygamie a sur les hommes : “En concentrant toute l’activité cérébrale des Arabes sur un instinct bestial” (Auclert 1900, 64) : la polygamie, affirme-t-elle, “annihile leur intelligence et atrophie leur esprit” (Auclert 1900, 65). Auclert relie donc la polygamie à la bestialité, affirmant que les Arabes qui ne peuvent pas se permettre de se marier sont contraints de “puiser dans des moyens contre-nature pour assouvir leurs appétits sexuels” (Auclert 1900, 75) ; et de conclure en disant que cet excès de bestialité ne contribue qu’à affaiblir la population.

Cette stratégie adoptée par Auclert pour mettre en avant la différence du peuple arabe permet également de faire ressortir l’échec des Français pour protéger les femmes arabes des hommes arabes. Contrairement à Audouard, qui représente généralement l’Islam de manière sympathétique, Auclert insiste sur l’oppression des femmes arabes dans l’Islam : “sous l’égide de la loi coranique”, affirme-t-elle, “les Musulmans pratiquent des mœurs dissolues” (Auclert 1900, 59). La seule solution possible est donc l’instauration d’une République en Algérie, fondée sur les lois françaises, qui puisse sauver les femmes de la “débauche musulmane” (Auclert 1900, 50).

Malgré les différentes perspectives sur la civilisation française et le statut des femmes non-européennes, les critiques d’Audouard et d’Auclert à l’égard de la mission civilisatrice sont similaires. Toutes deux estiment en effet que le postulat sous-jacent de la mission civilisatrice repose sur des hypothèses chauvines quant à la différence et l’infériorité des pays orientaux, des hypothèses qui contribuent aussi à l’oppression des femmes. Elles reconnaissent par ailleurs le rôle central que la figure de la femme orientale opprimée joue dans la mission civilisatrice. Remettant donc en question cette vision des femmes orientales, Audouard tente de faire ressortir que le discours orientaliste cache l’assujettissement des femmes françaises ; Auclert, elle, condamne l’hypocrisie des politiques et des élus français qui, tout en prétendant protéger les femmes arabes, permettent la polygamie et le mariage des petites filles.

Qui plus est, Audouard tout comme Auclert soulignent les hypocrisies et les abus de la mission civilisatrice, révélant que l’universalisme républicain a échoué non seulement à corriger les inégalités sexuelles mais aussi à éliminer les inégalités raciales,

proposant donc de nouvelles formes inclusives d'universalisme. Audouard propose un cosmopolitisme dans lequel la civilisation est le produit des contributions de tous les peuples, sans distinction de race ni de sexe, tandis qu'Auclert invite les législateurs à octroyer aux femmes françaises et arabes les mêmes droits que les hommes français.

Toutefois, leurs versions de l'universalisme ne furent pas moins paradoxales que l'universalisme républicain qu'elles critiquaient. La stratégie cosmopolite d'Audouard consistant à prendre la Turquie comme un exemple pour se moquer de la France et la critiquer, eu égard à la condition des femmes françaises, réaffirme paradoxalement les hiérarchies orientalistes ; de même, l'invitation d'Auclert à l'assimilation évoque implicitement la différence des Arabes et leur infériorité. Dans les deux cas, la reproduction de la différence de race et les témoignages sur la condition des peuples orientaux recueillis durant leurs nombreux voyages ne furent qu'un prétexte pour affronter le problème de la différence sexuelle en France et ainsi renforcer les revendications des Françaises afin d'obtenir les mêmes droits que les hommes.

## Bibliographie

- Abensour, Léon. 1921. *Histoire générale du féminisme*. Paris : Librairie Delagrave.
- Albistur, Maïté et Daniel, Armogathe. 1977. *Histoire du féminisme français*. Paris: Editions des femmes.
- Auclert, Hubertine. 1881. "Les Hypocrites". *La Citoyenne*.
- Auclert, Hubertine. 1888. "M. Michelin et les Femmes". *La Citoyenne*.
- Auclert, Hubertine. 1889. "Voile et Viol". *La Citoyenne*.
- Auclert, Hubertine. 1890. "Les Parias françaises". *La Citoyenne*.
- Auclert, Hubertine. 1891. "La Polygamie en France". *La Citoyenne*.
- Auclert, Hubertine. 1900. *Les Femmes Arabes en Algérie*. Paris : Société d'éditions littéraires.
- Auclert, Hubertine. 1923. *Les Femmes au gouvernail*. Paris: Giard.
- Audouard, Olympe. 1867. "À mes lecteurs". *Revue cosmopolite* (17 janvier).
- Audouard, Olympe. 1863. *Les Mystères du sérail et des harems turcs*. Paris: E. Dentu.
- Audouard, Olympe. 1867. *L'Orient et ses peuplades*. Paris: E. Dentu.
- Audouard, Olympe. 1884. *Voyage à travers mes souvenirs : Ceux que j'ai connus, ce que j'ai vu*. Paris: E. Dentu.
- Boer, Inge. 2004. *Disorienting Vision: Rereading Stereotypes in French Orientalist Texts and Images*. Amsterdam: Rodopi.
- Chevalier, Amélie. 1888. *Les Voyageuses au dix-neuvième siècle*. Tours: Alfred Mame et fils.
- Dronsart, Marie. 1894. *Les Grandes Voyageuses*. Paris: Hachette.
- Eichner, Carolyn J. 2009. "La Citoyenne in the World: Hubertine Auclert and Feminist Imperialism". *French Historical Studies*, no. 32: 63-84.
- Ernot, Isabelle. 2014. "Olympe Audouard dans l'univers de la presse, (France 1860-1890)." *Genre et histoire* 14: 1-23.

- Foster, Shirley. 2004. "Colonialism and Gender in the East: Representations of the Harem in the Writings of Women Travellers." *The Yearbook of English Studies*, vol. 34: 6-17.
- Hause, Steven. 1987. *Hubertine Auclert. The French suffragette*. New Haven and London: Yale University Press.
- Lewis, Reina. 1996. *Gendering Orientalism: Race, Femininity and Representation*. London: Routledge.
- Mills, Sara. 1991. *Discourses of Difference: An Analysis of Women's Travel Writing and Colonialism*. New York: Routledge.
- Monicat, Bénédicte. 1996. *Itinéraires de l'écriture au féminin: Voyageuses du 19ème siècle*. Amsterdam: Rodopi.
- Monicat, Bénédicte. 1995. "Ecritures du voyage et féminismes: Olympe Audouard ou le féminin en question." *The French Review* 69 (1): 24-36.
- Moses, Claire Goldberg. 1984. *French Feminism in the Nineteenth Century*. Albany: SUNY P.
- Rabine, Leslie Wahl. 1993. "Feminist Texts and Feminine Subjects". In *Feminism, Socialism, and Romanticism*, edited by Claire Goldberg Moses and Leslie Wahl Rabine, 85-144. Indianapolis: Indiana UP.
- Roberts, Mary Louise. 2002. *Disruptive Acts: The New Woman in Fin-de-Siècle France*, Chicago: The University of Chicago Press.
- Said Edward, *Orientalism*, New York, Pantheon Books, 1978.
- Scott, Joan Wallach. 2005. *Parité ! Sexual Equality and the Crisis of French Universalism*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Taïeb, Edith. 2005. "Le politique et le domestique. L'argumentation d'Hubertine Auclert sous la Troisième République." *Mots. Les langages du politique* 78 : 22-36.
- Taïeb, Edith. 1991. "La référence à 1789 dans le discours d'Hubertine Auclert." In *Les femmes et la Révolution française*, edited by M.-F. Brivé, 201-13. Toulouse: Presses universitaires du Mirail.